Purge du port de Palais : « Vous auriez dû alerter les usagers concernés »

Les adhérents de l'association des Usagers du port Le Palais se sont réunis en assemblée générale extraordinaire mardi 20 février 2024, à la mairie de Palais (Morbihan). Elle fait suite à l'incident survenu dans la nuit du 10 au 11 février 2024, provoqué par une opération de purge mal maîtrisée.

Assemblée générale extraordinaire de l'association des Usagers du port Le Palais, le 20 février 2024 à Palais (Morbihan). | OUEST-FRANCE

Ouest-France Modifié le 21/02/2024 à 18h52 Publié le 21/02/2024 à 16h44

Newsletter Auray

Chaque matin, recevez toute l'information d'Auray et de ses environs avec **Ouest-France**

L'assemblée générale extraordinaire de l'association des Usagers du port Le Palais (UPLP) a eu lieu mardi 20 février 2024 à la mairie de Palais (Morbihan), suite à l'incident survenu dans la nuit du 10 au 11 février 2024.

Une opération de purge du bassin à flot avait conduit à une diminution mal contrôlée de son niveau d'eau, provoquant l'échouement de bateaux, sans que les propriétaires n'en soient avisés par les services compétents. C'est un usager qui avait donné l'alerte aux adhérents de l'association.

Romain Hilliet, maître de port et Pierre-Paul Aubertin, adjoint au maire, ont répondu présent à l'invitation de Didier Parr, président de l'UPLP.

Un précédent en date du 21 avril 2016

Cet incident n'est pas le premier du genre. Huit ans plus tôt, au cours de la journée du 21 avril 2016, le bassin à flot s'était totalement vidé à la suite d'un dysfonctionnement de l'écluse, au vu et su de tout le monde.

« Vous n'aviez déjà pas prévenu les propriétaires de bateaux échoués. Un plaisancier avait dû entamer deux procédures devant le tribunal administratif pour se faire rembourser ses frais de grutage aux fins de contrôle et de remise en état de son navire. Cette fois-ci, c'est pareil. Pas vu, pas pris… Vous auriez dû alerter les usagers concernés et proposer des opérations de grutage aux fins de vérification », a asséné Didier Parr à l'adresse de l'adjoint au maire.

La mairie va prendre contact avec les victimes

Le président de l'association a vivement conseillé aux plaisanciers et pêcheurs concernés par l'épisode de février de **« se rendre à la gendarmerie pour y déposer une main courante, par provision et à titre conservatoire »**. Pressé de répondre aux attentes des victimes potentielles, Pierre-Paul Aubertin a indiqué qu'il allait **« prévenir officiellement les personnes concernées, leur proposer de faire contrôler leurs bateaux sur sangle ou échoués à quai, voire par plongeur si nécessaire »**. Ce, d'ici la fin du mois.